



PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL Séance du 13.02.2024

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 février, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle de la Maison du Temps Libre en mairie de Lamanon sur convocation en date du 06 février 2024.

Présents : ADRAGNA Sandrine, BOYER Mylène, CHANU Jessica, FAURE Nathalie, GENTE Hélène, GRANGE Philippe, GUEZOU Eric, GUY Ghislaine, INSERGUET Thierry, NERVI Christian, REYBAUD Anne et WIGT Yves.

Absents excusés : BRONDOLIN Christian et TIBALDI Roxane.

Procurations : BRONDOLIN Christian à GENTE Hélène.

Secrétaire de séance : Madame CHANU est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame Hélène GENTE, Vice-présidente, prend la présidence de cette séance de Comité Syndical et annonce que cette dernière est ouverte à 18h30. Elle vérifie que le quorum est atteint.

Madame la Vice-présidente précise que le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 sera approuvé lors de la prochaine séance.

Elle précise également que, compte tenu du débat sur les orientations budgétaires prévu à l'ordre du jour, les rapports seront présentés dans le désordre.

Rapport N°2 : Création de deux accueils de loisirs sur les communes de Charleval et de Mallemort

Cette délibération fait suite à la commission « 3^{ème} centre » et elle permet d'acter la création de 2 accueils supplémentaires en multisites.

Les modalités d'accueils restent encore à définir lors des prochaines séances de travail.

Madame GUY demande si cette délibération concerne bien l'ouverture de deux lieux d'accueils supplémentaires. Il lui est répondu que oui et que cette ouverture va permettre de répondre aux besoins des familles.

Madame BOYER demande si les lieux d'accueils dans les communes sont déjà déterminés. Il lui est répondu que la question doit encore être tranchée lors des réunions de travail.

Monsieur WIGT demande si les dates d'ouvertures sont déjà arrêtées. Il précise que des travaux sont prévus dans sa commune sur l'année 2024. Il lui est répondu qu'une ouverture est envisagée pour le mois de juillet en raison des travaux annoncés sur les écoles de Mallemort durant la période estivale.

Madame BOYER demande si l'accueil sera sectorisé en fonction du lieu d'habitation où si les parents auront le choix. Il lui est répondu que l'intercommunalité prime et que de ce fait le SIVU mutualise ces accueils. Les parents pourront ainsi librement choisir, en fonction des places disponibles, le lieu d'accueil de leur(s) enfant(s).

Madame ADRAGNA demande si la création de ces structures supplémentaires émane d'une demande des familles. Il lui est répondu que cette création est la résultante de la commission « création 3^{ème} centre ».

Monsieur INSERGUET précise que le nombre d'animateurs actuel sera réparti sur les 4 sites d'accueil.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°3 : Mise en concurrence relative à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents par le CDG13

Ce rapport est présenté par l'intermédiaire du centre de gestion des Bouches-du-Rhône qui lance en 2024 un appel d'offres public pour les prestations de participation au titre de la protection sociale complémentaire pour les risques « Prévoyance » et « Santé ».

Madame REYBAUD précise que cette délibération est obligatoire et qu'elle doit être également prise en commune.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°4 : Approbation du compte de gestion 2023

Délibération prise pour arrêter le compte de gestion du comptable public.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°5 : Approbation du compte administratif 2023

Madame la Vice-présidente rappelle que Monsieur le Président peut assister à la discussion mais qu'il devra se retirer au moment du vote.

Madame la Vice-présidente présente les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'année 2023 et compare les résultats aux montants indiqués dans le budget primitif.

Elle précise que les chapitres 011 et 012 ont été maîtrisés par rapport au budget primitif, réduisant le résultat net mais qu'il reste déficitaire.

Madame la Vice-présidente présente les dépenses et les recettes d'investissement.

Elle précise que le BP2024 sera plus important au niveau des dépenses d'investissement en raison des travaux prévus sur le siège du SIVU et sur l'ALSH « Les Tout Chatou » à Vernègues.

Monsieur le Président quitte la séance pour procéder au vote.

Vote à l'unanimité.

L'ensemble du Comité Syndical remercie les équipes du SIVU Collines Durance pour la maîtrise du budget sur l'année 2023.

Rapport N°1 : Rapport sur les orientations budgétaires (ROB)

Madame la Vice-présidente débute la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2024.

Madame REYBAUD interroge sur le taux d'occupation des Cytises par rapport aux chiffres annoncés en nombre de nuitées. Elle précise qu'une réflexion doit être menée pour une éventuelle participation des communes hors SIVU pour l'utilisation des services.

Madame la Vice-présidente indique que le SIVU Collines Durance va poursuivre le travail de déploiement de l'offre aux usagers du centre de vacances.

Elle précise que 2750 nuitées ont été réalisées en 2023 et qu'une projection de 3 700 nuitées est faite pour l'année 2024.

Madame ADRAGNA demande si la promotion du centre est faite au niveau des écoles de notre territoire. Il lui est répondu que le travail mené actuellement sur le PEDT permet de mesurer le manque de diffusion de l'information aux écoles concernant les services proposés par le centre des vacances. Le travail de communication se poursuit avec la création de nouveaux supports de communication qui seront diffusés largement.

Madame ADRAGNA demande si une communication ne pourrait pas être envisagée dans les entreprises du territoire pour l'organisation des séjours à destination du personnel.

Il lui est répondu que les séjours organisés doivent être en priorité à destination des enfants car le SIVU Collines Durance est un service public qui possède sur le territoire la compétence « Enfance et Jeunesse ».

Madame la Vice-présidente présente les orientations en matière de fonctionnement pour l'année 2024.

Monsieur INSERGUET demande si l'estimation faite sur les dépenses reste réalisable. Il lui est répondu que les chiffres sont calculés au plus juste.

Madame REYBAUD indique qu'il faudra estimer les recettes à venir en supplément à la suite de la création des ALSH.

Madame BOYER s'interroge sur la mutualisation des ressources humaines pour la gestion des nouveaux ALSH.

Madame ADRAGNA s'interroge sur les dépenses supplémentaires liées à l'ouverture de ces accueils : locaux, mise à disposition du personnel communal, entretien, repas...

Madame la Vice-présidente précise que des éléments complémentaires seront transmis pour le vote du Budget Primitif 2024.

Questions diverses

1/ Présentation applications mobiles :

Monsieur le Président précise que la présentation sera faite au prochain comité.

2/ Calendrier du Comité Syndical – Vote du Budget Primitif avril 2024 :

Monsieur le Président précise que la Préfecture nous informe d'un rallongement du délai de transmission de documents liés au vote du budget. En raison du passage à la M57, ces derniers doivent être transmis 12 jours avant la séance au lieu des 7 jours requis pour les autres comités de l'année.

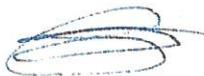
Il propose ainsi de décaler le comité syndical lié au vote du budget primitif au lundi 08 avril 2024. La réunion des maires préalable se tiendra le lundi 18 mars 2024 à partir de 18h00 dans les locaux du siège du SIVU Collines Durance.

Prochain comité :

Lundi 08 avril 2024 à Vernègues.

Fin de la séance à 20h15.

La Secrétaire de Séance
Jessica CHANU



Le Président
Philippe GRANGE

